Image not found or type unknown

FRAIS DE SUCCESSION APRES DECES DE MA BELLE MERE

Par **SISKA12**, le **09/04/2016** à **09:57**

Bonjour,

Mes beaux parents avaient un atelier de fabrication de menuiseries en bois pour le bâtiment. Mon mari travaillait avec eux en temps qu'employé. Lorsque mon beau père a pris sa retraite il est devenu le gérant de la société.
Mon beau père est mort en 2005, mon mari qui avait participé à la reconstruction du bâtiment (détruit suite à un incendie) a dû payer les droits de succession au décés de celui-ci (normal). Maintenant ma belle mère arrive à un age avancé (95 ans) et n'a pas voulu faire les papiers de succession pour mon mari en temps voulu, elle touche le loyer du bâtiment qui a été mis en location en 2010 et qui est toujours à son nom. Mon mari est fils unique, nous n'avons que notre retraite comme revenu. A-t-il quelque chose qu'on peut faire pour ne pas avoir une somme astronomique à payer au décès de celle-ci ?

Merci pour les réponses que je pourrais avoir.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés